



**CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS  
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

---

**Liste détaillée des postes disponibles pour 2020-2021**

Groupes de travail et comités de la CADEUL

*Conseil d'administration*

---

**Session d'été 2020**

## Liste détaillée des postes disponibles

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Groupes de travail et comités de la CADEUL</b> .....	<b>3</b>
Comité d'enquête (1 poste) .....	3
Comité institutionnel de protection de l'environnement (2 postes) .....	3
Comité de sélection de la présidence d'assemblée (1 poste) .....	3
Comité de commandites et de subventions (3 postes).....	4
Commission des filiales (4 postes) .....	4
Comité de révision du règlement électoral (2 postes) .....	4
Comité organisateur du Show de la rentrée (4 postes) .....	4
Comité du plan de développement (2 postes) .....	5

## Introduction

La participation étudiante représente un élément essentiel, la pierre d'assise de la vision de l'Université défendue par les étudiantes et les étudiants de l'Université Laval. L'implication des membres est primordiale à la vie démocratique de la CADEUL, non seulement lors des instances que sont le caucus et le conseil d'administration, mais également à l'intérieur des comités et des groupes de travail.

## Groupes de travail et comités de la CADEUL

### *Comité d'enquête (1 poste)*

Ce comité est chargé d'examiner toute plainte officiellement formulée à l'encontre de la Confédération. Il est formé d'une personne élue par le caucus des associations qui n'est pas membre du conseil d'administration, d'une personne issue du conseil d'administration qui n'est pas membre du comité exécutif, et de l'une des trois personnes élues par l'Assemblée générale annuelle afin d'agir à la présidence du comité d'enquête.

Le comité doit se réunir **au besoin**. Il ne s'est réuni qu'une seule fois depuis sa création, en 2005.

### *Comité institutionnel de protection de l'environnement (2 postes)*

Ce comité, créé en vertu de la Politique environnementale de la CADEUL (devenue Politique de développement durable en juillet 2020) vise à coordonner et évaluer les efforts de protection de l'environnement et de réduction de l'empreinte environnementale de la Confédération. Il est formé de deux personnes nommées par le caucus des associations étudiantes, deux personnes nommées par le conseil d'administration, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, d'un autre membre de l'exécutif et de la présidence de la Confédération.

Le comité doit se réunir **autant de fois que jugé nécessaire, mais au moins quatre fois par année**, selon les recommandations des comités précédents. Les rencontres serviront à remplir la grille d'évaluation environnementale triennale et à discuter d'actions dans le but de l'amélioration en ce qui a trait au développement durable au sein de la CADEUL.

### *Comité de sélection de la présidence d'assemblée (1 poste)*

Chaque année, à compter du mois d'août, mais avant la fin du mois de septembre, le conseil d'administration met sur pied un comité de sélection afin de choisir une personne pour agir à titre de présidence des assemblées.

Le comité de sélection est formé de trois (3) personnes, soit de la présidence de la Confédération, d'une ou un membre du conseil d'administration qui n'occupe pas un poste du comité exécutif, et d'une déléguée ou un délégué du caucus des associations qui n'occupe pas un poste au sein du conseil d'administration. La vice-présidence aux affaires institutionnelles assiste aux délibérations de ce comité à titre d'observatrice.

Le comité se rencontre pour analyser les candidatures et effectuer des entrevues. Il y a donc un **maximum de trois ou quatre rencontres par année**.

### **Comité de commandites et de subventions (3 postes)**

Le comité de subventions et commandites est élu au premier Conseil d'administration du nouveau mandat, habituellement en avril. Il analyse les demandes provenant du programme de commandites et de subventions de la CADEUL.

Il est formé de trois administratrices et administrateurs, de la vice-présidence aux finances et au développement ainsi que de la vice-présidence aux affaires internes.

Le comité se rencontre **mensuellement pendant les sessions d'automne et d'hiver, et au besoin pendant l'été.**

### **Commission des filiales (4 postes)**

La commission des filiales agit à titre de conseil d'administration des filiales de la CADEUL. Elle reçoit et adopte les états financiers mensuels et annuels et veille à la saine gestion financière et au développement des filiales.

Elle est constituée de quatre administratrices ou administrateurs, ainsi que de la vice-présidence aux finances et au développement.

Elle se rencontre **trois à quatre fois par an.**

### **Comité de révision du règlement électoral (2 postes)**

On peut lire aux articles 77 et 172 des Règlements généraux que l'élection générale annuelle et le collège électoral annuel sont régis par le règlement électoral qui est renouvelé annuellement par le conseil d'administration de la Confédération. Ce comité, généralement élu au cours de la session d'automne, a donc pour but spécifique d'effectuer cette réflexion avant de présenter une révision au conseil d'administration.

Il est constitué de deux administratrices et administrateurs, ainsi que de la vice-présidence aux affaires institutionnelles et de la présidence de la Confédération.

Il se rencontre **autant de fois que nécessaire, au début de la session d'hiver.**

### **Comité organisateur du Show de la rentrée (4 postes)**

Le comité organisateur du Show de la rentrée est élu en début d'été afin, comme son nom l'indique, d'organiser les deux éditions du Show de la rentrée, soit celles de septembre et de janvier.

Il est constitué d'environ quatre membres individuelles et individuels, mais sa composition est souple. Il est dirigé par la vice-présidence aux affaires socioculturelles.

Ce comité se rencontre **autant de fois que nécessaire.**

### **Comité du plan de développement (2 postes)**

Ce comité, nouveau du mandat 2020-2021, aura comme rôle d'assurer la création du Plan de développement de la Confédération en cohérence avec les besoins et les revendications des membres individuelles, individuels et associatifs dans le but d'assurer la pérennité et le développement à moyen et long terme de la CADEUL.

Le comité du plan de développement est formé de sept (7) personnes, soit de la présidence de la Confédération, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, de la vice-présidence aux finances et au développement, de deux (2) membres du conseil d'administration et de deux (2) déléguées ou délégués du caucus des associations qui n'occupent pas un poste au sein du conseil d'administration.

La fréquence des rencontres **reste à déterminer**.